



R É S O L U T I O N

REGIONAL COMMITTEE FOR
THE WESTERN PACIFIC

COMITÉ RÉGIONAL DU
PACIFIQUE OCCIDENTAL

WPR/RC69.R3
11 octobre 2018

AMÉLIORATION DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES HÔPITAUX

Le Comité régional,

Rappelant le cadre d'action régional du Pacifique occidental intitulé *La Couverture sanitaire universelle : la voie vers une meilleure santé* (WPR/RC66.R2), qui recommande l'adoption d'une approche globale et systémique pour progresser rapidement dans l'instauration de la couverture sanitaire universelle ;

Considérant que les hôpitaux jouent un rôle clef dans la prestation des services de santé et qu'il importe d'améliorer leur efficacité pour que les pays progressent dans l'accomplissement de la couverture sanitaire universelle ;

Reconnaissant les contributions des secteurs publics et privés, et le rôle des hôpitaux dans la prestation des services cliniques et de santé publique ;

Préoccupés par les difficultés que les États Membres rencontrent - au niveau tant des établissements que des systèmes de santé - pour améliorer la planification et la gestion des hôpitaux ;

.../

Conscient également de la diversité des hôpitaux dans des contextes nationaux très différents, et de la nécessité d'élaborer des approches propres à chaque pays, au niveau des établissements et des systèmes de santé, en vue d'améliorer la performance des hôpitaux ;

Soulignant que le secteur de la santé doit renforcer ses capacités afin de conduire les changements essentiels à une meilleure performance des hôpitaux dans le contexte de systèmes de santé efficaces et centrés sur la personne,

1. APPROUVE le *Cadre d'action régional pour l'amélioration de la planification et de la gestion des hôpitaux dans le Pacifique occidental* ;

2. INVITE INSTAMMENT les États Membres à :

1) se servir du Cadre d'action pour améliorer la performance des hôpitaux, au titre des mesures visant à accroître l'accès équitable à des services de santé de qualité, d'un coût abordable et centrés sur la personne ;

2) allouer des ressources financières, humaines et technologiques suffisantes qui serviront à promouvoir l'efficacité, la responsabilisation et la qualité des services hospitaliers ;

3) surveiller la performance des hôpitaux sur la base d'indicateurs arrêtés à l'échelle nationale, notamment au moyen de mécanismes de remontée de l'information associant les patients, avec pour objectif d'améliorer la qualité et la sûreté des soins des patients ;

4) aider les hôpitaux à former des partenariats avec les services de soins primaires et le secteur social ;

.../

3. PRIE le Directeur régional :
- 1) d'apporter un appui technique aux États Membres pour renforcer les capacités et prendre des mesures au niveau des établissements et des systèmes de santé en vue d'améliorer la planification et la gestion des hôpitaux ;
 - 2) de favoriser les échanges de connaissances, de données d'expérience et d'enseignements à l'échelle régionale ;
 - 3) de faire rapport périodiquement sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du *Cadre d'action régional pour l'amélioration de la planification et de la gestion des hôpitaux dans le Pacifique occidental.*

Septième séance, 11 octobre 2018